

Québec, le 10 décembre 2012

Monsieur Jacques Marchand  
Directeur général  
Collège LaSalle  
2000, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3H 2T2

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle du Collège LaSalle**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 octobre 2012, des mesures prises par le Collège LaSalle pour répondre aux deux recommandations restantes de son évaluation institutionnelle.

La Commission a recommandé au Collège de mettre en place des activités d'accueil et d'intégration répondant aux besoins de ses élèves et de veiller à ce que tous les élèves aient une compréhension de la langue d'enseignement suffisante pour qu'ils puissent réussir leurs cours et ne retardent pas l'apprentissage de ceux qui ont cette compétence. Le Collège a reconduit certaines mesures d'aide et de soutien, telles que la session d'Accueil et intégration, dont il évalue l'efficacité annuellement. On retrouve dans le Règlement sur l'admission des étudiants au Collège LaSalle les exigences de maîtrise du français et de l'anglais. L'étudiant dont la langue maternelle n'est pas l'une d'elles doit se soumettre à un test afin de mesurer sa compréhension de la langue. Selon le résultat de ce test, l'étudiant doit suivre un cours afin qu'il ait une compréhension adéquate de la langue pour suivre les cours de son programme. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Lors de l'évaluation institutionnelle, la Commission remarquait que l'évaluation et l'application de politiques de nature pédagogique accusaient du retard et que le Collège n'assurait pas efficacement le suivi des évaluations qu'il réalisait. Lors de son étude des

suites apportées par le Collège en 2011, la Commission a demandé des documents complémentaires; elle a reçu deux rapports d'évaluation de programme réalisés à partir de la politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) et d'un devis d'évaluation. Chaque rapport d'évaluation est complété par un plan d'action, qui répartit les responsabilités de la mise en œuvre des actions selon un échéancier, ce qui permettra d'assurer un suivi aux évaluations. La Commission estime que les actions réalisées par le Collège répondent à la recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Christine Tremblay, directrice des études